



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°4

(mis en ligne le 26-09-2025)

Réunion du : Vendredi 26 septembre 2025

Responsable de séance : Mr Lionel D'ANTONIO

Secrétaire de la séance : Mr Fabrice BOSCO

Présents : Mr Frédéric RUIZ

Absents : Mrs Aimé BOUWE, Lyes KERBA, Nabil MARESNI, Taj Alarab AOURARH, Mr Nicolas AZZOPARDI - Mr Pierre SCHIANO - Mr Sid Ahmed FIDDOUH - Mr André SCHIANO - Mr Alain TAXIL - Mr Franck SAYAG

A titre consultatif : Mme Adèle CRETON (Responsable juridique) - Mr Fabio PERFETTI (Responsable Administratif)

MODALITES D'APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1. Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

COMMUNICATION CDA

Toutes les communications à la CDA doivent passer par l'adresse mail arbitres@providence.fff.fr avec le numéro de licence pour les arbitres et l'adresse mail officielle pour les clubs afin de faciliter le travail de recherche et pouvoir répondre dans les plus brefs délais. Il est également demandé de ne pas envoyer de photo (hors constat état de vestiaire, terrain impraticable, etc...) ou de « screen shot » par mail car souvent inexploitable. Ces demandes ne seront donc pas prises en compte.

POINT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

FIA :

Rappel : Les dates et lieux des FIA – Formation Initiale Arbitre - sont disponible sur le site de la Ligue Méditerranée - l'IR2F. La communication doit être lancée sur le site du District et de l'IR2F.

- Ecole n°1 Péliganne - FIA Découverte 20-22/10/2025
- Ecole n°2 St Victoret - FIA Découverte 29-31/10/2025
- Formation continue FIA n°1 & 2 – District 8-15-22/11/2025
- Certification – District 29/11/2025
- Ecole n°3 Burel - FIA Découverte 29-31/12/2025
- Formation continue FIA n°3 – District 10-17-24/01/2026
- Certification – District 31/01/2026
- Ecole n°4 Site à définir vacances scolaires février 2026

Examen pour l'accès à la Ligue :

La réunion d'information, animée par Mr Aimé BOUWE, s'est tenue le 06/09/2025 en présence des candidats et de leur représentant légal pour les mineurs. Deux les absences justifiées, Mr Adrien GEORGETON et Mr Matt DELETTRE.

Ordre du jour :

- Présentation de l'équipe de formation et des différentes formations proposées.
- Présentation, exigence et attendu de la formation de préparation à l'examen d'accès la Ligue
- Questions / Réponses
- Retour d'expérience de candidats de la promotion 2025 en direction des candidats et représentants légaux.

Nous remercions et tenons à féliciter Mme Solène MOCKBEL, Mr Arthur DE-LA-GRANDIERE, Mr Oudeyfa JOLY et Mr Ilian SASSI, pour la qualité de leurs interventions respectives ainsi que la sincérité dont ils ont fait preuve lors de l'exposé de leurs récits venus appuyer l'importance de l'implication demandée à chaque candidat et qui a soulevé nombre de questions, auprès des personnes présentes, auxquelles a répondu Mr Aimé BOUWE avec l'assistance de ces derniers.

L'avenir est en marche avec Mme Solène MOCKBEL et Mr Oudeyfa JOLY, convoqués à la Formation « formateur niveau 1 » le 04/10/2025 au CREPS d'Aix en Provence leur permettant d'approfondir leurs connaissances et venir renforcer, sur des missions ponctuelles, l'équipe actuelle de formation.

Tests de rentrée II du 06/09/2025 et rattrapage du 16/09/25 :

Les tests ont de nouveau été un franc succès.

Les Membres de la CDA, ont eux aussi répondu présents et ont assuré le bon déroulement des différents tests.

Nous remercions Mr Michel D'ANTONIO, Alain TAXIL, Mr Yassine AIT ZEGAGH, Mr Frédéric RUIZ, Mr Aimé BOUWE, Mr Lyes KERBA, Mr Taj Alarab AOURARH, Mr Pierre SCHIANO, Mr Sid Ahmed FIDDOUH, Mr Fabrice BOSCO, Mr Thierry BUTTEGEG, Mr Kader ABDELGHEFAR ainsi que le Président de la CDA Mr Lionel D'ANTONIO.

Chiffres clé de la rentrée des arbitres :

Sur un total de 321 arbitres licenciés dont 81 FIA & stagiaires (non convoqués)

- 233 participants aux tests dont 5 issus de la FIA 2024/2025 et 6 stagiaires.
- 198 participants au test théorique.
- 212 participants au test physique dont 13 échecs.
- 105 absences non justifiées avec les 13 échecs devront se (re)présenter si une session de rattrapage a lieu ou aux tests hivernaux - prévision : début janvier.

Au total, 220 arbitres et 81 FIA & stagiaires vont pouvoir reprendre le chemin des terrains (sous réserve de DMA et licence validés).

De nouveau, les exigences ont été revues à la hausse, toujours dans l'optique d'être en adéquation avec les niveaux où évolueront chacun de nos arbitres.

Comme lors de la cession du 30/08/2025, Le Président de la CDA Monsieur Lionel D'ANTONIO, après un retour sur la saison écoulée, a évoqué les nouveautés ainsi que les objectifs et les attentes fortes.

Monsieur Fabrice BOSCO a eu la charge de la présentation des modifications des LOI du jeu, avec ses nouveautés et ses bouleversements, tout autant dans les habitudes de nos confrères que dans celles des clubs, mais toujours en faveur du jeu et du bien-être de tous les acteurs ainsi que du public.

La partie « Relation capitaine Arbitre » qui est un vrai changement visible et qui concerne toutes les catégories sur tous les terrains quel que soit le niveau – des Sélections nationales à la catégorie « Baby-foot » a été plébiscitée par l'assistance.

Nous avons également insisté une nouvelle fois sur l'importance d'une application **stricte et immédiate** de ces consignes qui est demandée par les plus hautes instances afin d'éradiquer tout comportement nuisant au football et/ou à son image.

DESIGNATIONS

Rappel :

Pour les catégories - D1 - D2 - D3 – Féminines D1 à 11 et à 8, les désignations sont effectuées plusieurs jours en amont. Tous les kilométrages sont contrôlés, mais il est demandé aux arbitres de le vérifier et d'informer immédiatement la CDA par mail de toute anomalie afin d'éventuellement corriger ce dernier. A noter qu'une fois la rencontre passée, plus aucune demande de régularisation sur le kilométrage ne sera prise en compte et l'indemnisation sera celle prévue après le contrôle initial.

Indisponibilités :

Nous rappelons aux arbitres de déposer leur(s) indisponibilité(s) sur leur espace personnel. Il n'est pas nécessaire de doubler cette demande par mail à la CDA. Seuls les cas où il est impossible de la déposer (déjà désigné, BUG), doivent être signalés par mail sur la boîte de la CDA afin de vous déprogrammer et de rectifier votre fiche arbitre.

RAPPORTS

Nous rappelons à tous les arbitres de systématiquement prendre en photo la FMI ou la feuille de match papier afin de pouvoir rédiger leurs rapports sur leur espace officiel que se soient l'arbitre Central ou les Assistants, et ce, afin de parer à tout dysfonctionnement de l'informatique comme lors du week-end du 07/09/2025 où les FMI ne sont pas remontées dans les espaces officiels ni sur les rapports préremplis normalement après validation est transmission de la FMI.

Nous rappelons également que pour tout fait majeur (uniquement) – *exclusion, envahissement de terrain, impraticabilité, blessure grave nécessitant l'intervention des secours, FMI manquante etc...* les trois officiels doivent rédiger leur rapport et l'envoyer sous 24h (jour ouvré) au format PDF au secrétariat du District de Provence – secretariat@provence.fff.fr afin d'être redirigé et traité dans les meilleurs délais par les Commissions compétentes se réunissant chaque semaine suivant les journées de championnats et de coupe.

Pour les réserves techniques vous devez envoyer un rapport spécifique qui se trouve sur le site du District de Provence dans la rubrique :

ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Rapport spécifique Réserve Technique

DEMANDE ARBITRE SAISON 2025/2026

Les demandes d'arbitres **-même tardives-** doivent être effectuées exclusivement avec **l'adresse e-mail officielle du club** à arbitres@provence.fff.fr , afin de retrouver toute demande en cas de litige ou contestation ultérieure. L'imprimé de demande d'arbitre ponctuelle (Central et/ou Assistants) se trouve sur le site du District de Provence dans la rubrique : **ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Demande d'Arbitre.**

Dans tous les cas, **le numéro de la rencontre** doit apparaître clairement afin d'éviter toute erreur.

La CDA fera tout son possible pour satisfaire ces demandes et désigner les arbitres, toujours selon les disponibilités.

Nous rappelons que, dans le cas d'un club ayant fait une demande annuelle, elle sera prise en compte pour les rencontres à domicile comme à l'extérieur, et ce, dans un souci d'équité sportive. Toute demande d'arbitre faisant doublon effectuée par un autre club sur une rencontre à l'extérieur, le club visité devra alors s'acquitter du défraiement de l'arbitre.

Demandes arbitre ponctuelles :

Septembre :

- US MICHELIS U16 D2 n°54615678 14/09/25 - ASM ST LOUP U17 D2 n°XXX 14/09/25 - SPC ST CANAT U15 D4 n°54619053 14/09/25 - SPC ST CANAT U17 D2 n°54618568 14/09/25 - UGA ARDZIV U15 D3 n°54627472 14/09/25 - UGA ARDZIV U17 D2 n°54618895 14/09/25 - FC ST MITRE LES REMPARTS U16 D2 n°54615416 14/09/25 - FC BOCAGE LES OLIVES U15 n°54627469 14/09/25 - AS GRANSOISE U14 D3 n°54619476 14/09/25 - US MICHELIS U16 D2 n°54615685 21/09/25 - US VELAUX Vétérans 11 n°53698590 20/09/25 demande annulée - SC VITROLLES U15 D3 n°54616091 02/10/25 - FC ROUSSET SVO U16 D2 n°54615287 21/09/25 - UGA ARDZIV U15 D3 n°54627478 21/09/25 - UGA ARDZIV U14 D4 n°54617456 21/09/25 - AS STE MARGUERITE U16 D2 n°54615693 28/09/25 - FCEH U15 D3 n°54627611 28/09/25 - FCEH U16 D2 n°54615292 28/09/25 - FO VENTABREN U17 D2 n°54618579 28/09/25 - AS GRANSOISE Vétérans 11 n°53698460 27/09/25 - AS MAZARGUES U16 D2 n°XXX 28/09/25 - OLYMPIQUE ROVENAIN U15 D2 n°54618011 21/09/25

Octobre :

SC VITROLLES U15 D3 n°54616091 02/10/25 - FC BOCAGE LES OLIVES U15 n°54627491 12/10/25

Demandes arbitre saison :

- CAM PHENIX Vétérans 11
- OLYMPIQUE DE MARSEILLE U15 D3 (équipe U15 F)
- US PUYRICARD U15 D3 - U16 D2 - Vétérans 11
- ET S PORT SAINT LOUIS DU RHONE U14 D4 - U15 D2
- FC DE L'ETOILE ET DE L'HUVEAUNE U14 D2 - U15 D3 - U15F à 11 - U16 D2
- FC LE THOLONET U14 D3 – U15 D3 – U17 D2
- BLANCARDE CHARTREUX U16 D2
- SALINS DE GIRAUD Séniors Loisirs
- SC PEYPIN U16 D2
- US CHEMINOTS GRANDE BASTIDE U15 D2
- SALON BEL AIR FOOT U15 D2 – U17 D2
- USC DE ROUVIERE MARSEILLE U17 D2
- EOURES CAMOINS TREILLE S U15 D2
- US MICHELIS U16 D2
- FC CHATEAUNEUF LA MEDE U16 D2
- FC ROUSSET SVO U16 D2
- FC ST VICTORET U13 – U14 D4 – U15 D2 & D3 – U16 D2 – U17 D2

DIVERS

Le livre des lois du jeu 2026 est disponible au District de Provence au prix de 29€ et le Guide de l'arbitrage au prix de 12€.

Remerciements :

- Le FCEH félicite Mr NGOM Ousman et Mr EL ASRI Fadi pour la qualité et l'exemplarité dont ils ont fait preuve lors de leurs rencontres respectives.
- ASM ST LOUP tient à féliciter le trio arbitral suivant pour leur excellente prestation Mr ELOUARDI Zakaria, MASSARO Julien et LAROUÏ Bendihiba et ce malgré la défaite.
- L'Olympique Cabriès Calas félicite Mr RUSSO Tony pour la qualité de son arbitrage.
- Mr ARTINIAN Sébastien remercie la CDA pour l'organisation des tests et la convivialité du rassemblement.
- Mr BARA Amazigh remercie la CDA pour l'organisation des tests.

Le Président de la séance :
M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :
M. Fabrice BOSCO

